

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 18 mai 2015

Présents : BERAL Didier – CREUS Béata – BERRET Patrick – DUMOUTIER Stéphane – GREGNAC Régine – COQUILLEAU David – DOMERGUE Vincent – EYRAUD Patricia – CROZE-ARAUJO Christelle – GARAND Sophie – MURILLON Luc – TAULEIGNE Thierry

Absents excusés : PRAT Dimitri – RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie

RICHARD Jean-Marie donne pouvoir à BERAL Didier

TESTE Julie donne pouvoir à DOMERGUE Vincent

➤ Communauté de Communes du Vinobre : modification des statuts Enfance Jeunesse:

13 Pour 1 Contre 0 Abstention

Le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'article 3.2 des statuts de la Communauté de Communes du Vinobre, qui permet la création d'un accueil de loisirs itinérant et le soutien d'actions en direction de la jeunesse.

3.2 Petite enfance / Enfance / Jeunesse

3.2.1 Création, animation et gestion de relais Assistantes Maternelles

3.2.2 Création et gestion de structures collectives d'accueil petite enfance intercommunales, à l'exception des gardes périscolaires.

3.2.3 Gestion l'aménagement et l'animation d'un Accueil de Loisirs Itinérant (ALSH) pour une tranche d'âge pouvant aller de 3 ans à 12 ans pendant les périodes de vacances scolaires.

3.2.4 Promotion, soutien et accompagnement (pouvant être technique et financier) d'actions en direction de la jeunesse en lien avec le territoire du Vinobre.

3.2.5 Signature et mise en œuvre d'un contrat enfance jeunesse communautaire.

➤ Convention pour l'accueil des enfants de l'école de MERCUER à la bibliothèque :

14 pour 0 contre 0 absence

Le Maire est autorisé à signer la convention établie entre la commune de MERCUER et l'école de MERCUER, pour l'accueil des enfants en temps scolaire à la bibliothèque et le prêt de livres aux différentes classes, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal se félicite de l'aboutissement de ce projet de convention.

➤ Convention de mise à disposition d'une salle dans l'ancienne école

14 pour 0 contre 0 abstention

Le Conseil Municipal a décidé d'établir une convention de mise à disposition d'une salle communale dans les locaux de l'ancienne école, avec Madame VITAL Eliane, plasticienne, dans le cadre d'un projet artistique, pour une durée d'un an renouvelable tacitement, sur la base d'une redevance mensuelle de 65 €, en laissant la possibilité de dénonciation pour chacune des parties un préavis de 3 mois.

➤ Personnel communal : modification du régime indemnitaire:

14 pour 0 contre 0 abstention

Dans une démarche de revalorisation des salaires, le Conseil Municipal attribue une Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents du service scolaire et périscolaire avec l'application d'un coefficient de 1.85 sur le montant de référence annuel.

Il prévoit également une augmentation du coefficient applicable au montant de référence annuel à 3,5 , pour l'agent titulaire du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

➤ Numérotation : choix du prestataire :

14 pour 0 contre 0 abstention

Dans le cadre de la numérotation des habitations, 3 prestataires ont établi un devis, suite à la demande de la Commune :

- Signa. Concept, Place de l'église, 26400 SAOU, pour un montant de 2 920,00 € HT soit 3 504,00 € TTC,
- NALDEO, Agence d'AUBENAS, 4 rue de Montgolfier, 07200 AUBENAS, pour un montant de 8 300,00 € HT soit 9 660,00 € TTC,
- SIRAP, rue Paul Louis Héroult, BP 253, 26106 ROMANS Cedex, d'un montant de 2 475,00 € HT soit 2 970,00 € TTC.

Au regard du contenu et des conditions de réalisation des missions présentées ainsi que des propositions financières, le Conseil Municipal a décidé de retenir la société Signa. Concept, pour un montant de 2 920,00 € HT soit 3 504,00 € TTC.

➤ Participation de la Commune à l'extention du réseau d'électricité Quartier le Juge:

Décision ajournée.